

# Les Fulées du TELETHON

## Dimanche 4 Décembre

**OUVERT A TOUS!**  
Votre inscription reversée au TELETHON

6e

EDITION

En partenariat avec

# DECATHLON

Quétigny

TRAIL 6 ET 11,2 KMS

COURSE JEUNE 2,5 KMS

RANDONNÉE 6 ET 11,2 KMS

**INSCRIPTION:**

<http://foulees.du.telethon.free.fr/>

Terre de Running à Quétigny

Renseignements:

[foulees.du.telethon@free.fr](mailto:foulees.du.telethon@free.fr)

06.01.21.98.38

SALLE AGORA  
**GENLIS**

Ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins



Course organisée par les Gaulois du TELETHON. L'intégralité des bénéfices reversés à L'AFM.

## Nous remercions nos différents partenaires :



Bétail - Viande - Charcuterie

Merci à Christian GUYOT, Emmanuel DAVID, Philippe ROZAT, Pascal SALIGNON et tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

### Infos pratiques:

Nous souhaitons conserver les inscriptions sur place mais l'affluence ce jour-là aux inscriptions nous mets en difficulté et retarde souvent le départ. Afin de pouvoir accueillir tout le monde dans de bonnes conditions, à 9h30, nous clôturerons les inscriptions.

**Alors, privilégiez les préinscriptions avant le 30 novembre. C'est moins onéreux pour vous et plus confortable pour nous.**

Plus vous serez nombreux à participer à cet évènement, plus la somme versée au Téléthon sera importante, 4400€ en 2015. Alors pas d'hésitation, tous à vos baskets, et on fait une bonne action....La totalité de votre inscription sera reversée à l'AFM TELETHON.

C'est dans un esprit sportif et convivial que nous sommes heureux et impatients de vous accueillir pour cette journée qui prendra un sens différent des autres...Nous courons et marchons ensemble pour soutenir tous les enfants malades.

#### Art.1 : Présentation, date et horaire

La 6<sup>e</sup> édition des Foulées du TELETHON, est organisée par l'association les Gaulois du TELETHON, Maison des associations, 16 avenue du Général de Gaulle, 21110 Genlis (R.N.A : W212007705).

**Le départ des épreuves sera donné le dimanche 4 décembre 2016 à 10h00 (Salle Agora, route de Cessey, 21110 GENLIS). L'horaire étant prévisionnel, il est demandé aux participants d'être présent 30 minutes avant le départ.** Restauration et buvette possible sur place.

#### Art.2 : Parcours

La course jeune de 2,5 kilomètres est réservée aux coureurs dans les catégories benjamins et minimes.

Les épreuves de 6 et 11,2 kilomètres sont réservés aux coureurs (à partir de la catégorie cadet) et aux marcheurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur les parcours.

#### Art.3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non-licenciés, de la catégorie benjamin/minime pour la course jeune de 2,5 Kms et à partir de la catégorie cadet pour les courses de 6 et 11,2 Kms. Courses ouvertes aux coureurs non-voyants mais non accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité (ou avec une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés). Les marches de 6 et 11,2 Kms sont ouvertes à tous sans critère d'âge mais sous leur propre et exclusive responsabilité (ou avec une autorisation parentale pour les mineurs). **La participation à l'une des courses ou marches implique l'acceptation du règlement par chaque participant.**

#### Art.4 : Inscription

La loi sur le sport (Code du Sport) impose :

► **Aux licenciés** F.F.A., F.F. TRI ou titulaires du Pass Running :

De joindre à l'inscription une copie de la licence F.F.A. (loisir ou compétition) F.F. TRI ou du Pass Running en cours de validité pour la saison 2016/2017.

Aucune licence d'autre discipline ne peut donc servir à l'inscription.

► **Aux non-licenciés** F.F.A. et F.F. TRI :

De joindre à l'inscription un certificat médical de non-contre-indication à la « pratique de la course à pied en compétition » de moins d'un an.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

**Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.**

##### ◆ **Inscriptions :**

- Le **dossier complet** peut être déposé chez notre partenaire « **Terre de Running** » à Quétigny (6Bis rue du Cap Vert) ou envoyé/déposé à « **MASSON Jérôme – 12 lotissement Le Moulin – 21110 VARANGES** » jusqu'au **mercredi 30 novembre 2016**.
- Sur place le dimanche 04 décembre 2016 de 8h00 à 9h30 dernier délai. **Attention : Clôture des inscriptions 30 mn avant le départ.**

##### ◆ **Retrait des dossards :**

- **Samedi 03 décembre 2016** chez notre partenaire « **Terre de Running** » à Quétigny (6Bis rue du Cap Vert) de 10h à 18h (pas d'inscription ce jour).
- **Dimanche 04 décembre 2016 sur place de 8h00 à 9h30.**

Le dossard devra être porté sur la poitrine et être parfaitement visible. Chaque participant devra **se munir d'épingles** pour fixer son dossard.

#### Art. 5 : Assurance

Les organisateurs souscrivent une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Les licenciés F.F.A. bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres coureurs ou marcheurs de s'assurer personnellement.

#### Art.6 : Courses et Marches

Des points de ravitaillements sont installés au kilomètre 6,5 pour les participants du 11,2 Kms ainsi qu'à l'arrivée pour tous.

#### Art.7 : Classements/Récompenses

Les résultats seront diffusés par voie de presse et sur le site <http://foulees.du.telethon.free.fr/>

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de toutes les courses.

Les 3 premiers de chaque course dans chaque catégorie seront récompensés.

Le club, l'association ou le groupe le plus représenté sera également récompensé sans distinction de distance ou d'épreuve.

#### Art.8 : Services généraux

La sécurité de l'épreuve est assurée par les membres de l'organisation.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités concernant la condition physique des participants.

Le service médical est assuré par un médecin. Celui-ci peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé.

Tout coureur ou marcheur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

#### Art.9 : Droit d'image

Tout coureur ou marcheur autorise expressément les organisateurs des Foulées du TELETHON ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

#### Art.10 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, tout coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant par l'intermédiaire de l'Organisation des Foulées du TELETHON. Les coureurs qui ne le souhaitent pas, doivent le signaler, par écrit, aux organisateurs en indiquant les références signalées sur le bulletin d'inscription.

#### Art.11 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### Art.12 : Respect de l'environnement

Dans le souci de participer activement à la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ni jeter sur le parcours ainsi qu'aux abords de celui-ci.

# 6<sup>ème</sup> Foulées du TELETHON

à Genlis Dimanche 04 décembre 2016

## BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

**Clôture des inscriptions 9h30**

**Horaires:**  
-Départ 10h00 salle AGORA, 21110 Genlis  
-Retrait des dossards de 8h00 à 9h30.

NOM (Tous majuscule) : .....

Sexe : H  F

PRENOM : .....

Année de naissance :

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

ADRESSE : .....

Code postal : ..... VILLE : .....

MAIL : .....

Cadre réservé à l'organisation

Tél : ..... N° Licence: .....

Club, Association, Groupe (Pour classement): .....

**-Vous êtes licencié F.F.A., F.F. TRI ou Pass-Running**, joindre une copie de la licence en cours de validité pour la saison 2016/2017.

**-Pour les autres concurrents y compris** licenciés autre sport : vous devez avoir en votre possession un certificat médical ou sa photocopie de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course.

**-Ce document devra être fourni à l'organisateur en même temps que le bulletin d'inscription**, par courrier ou sur place. **Les marcheurs** sont dispensés de certificat médical.

**Droits d'inscriptions:** 8€ jusqu'au 30/11/2016, 10 € sur place.

**Inscription Gratuite jusqu'à 15 ans inclus.**  
**Chèque à l'ordre de « AFM TELETHON ».**

**COURSE JEUNE (avec dossard):**

<input type="text"/>	2,5 Km	(année 2002 à 2005-BE/MI)
----------------------	--------	---------------------------

**COURSE (avec dossard):**

<input type="text"/>	11,2 Km	<input type="text"/>	6 Km
----------------------	---------	----------------------	------

**RANDONNEE (sans dossard):**

<input type="text"/>	11,2 Km	<input type="text"/>	6 Km
----------------------	---------	----------------------	------

Autorisation Parental pour les mineurs:

Je soussigné,.....

représentant légal, autorise mon enfant.....

....., âgé (e) de .....ans,

à participer aux Foulées du TELETHON.

Bulletin à retourner avant le 30 Novembre 2016:

M<sup>r</sup> MASSON Jérôme (06.01.21.98.38)  
12 Lotissement le moulin  
21110 VARANGES

Signature: